



Refus de vente terrain constructeur

Par **mcorama**, le **15/06/2011** à **12:58**

Bonjour,

concernant l'achat de terrain, je sais que si le constructeur est propriétaire du terrain qu'il nous présente alors nous sommes obligés de construire par lui.

Par contre ce que je souhaitai savoir c'est : si dans la mesure où achète le terrain qu'il nous propose, qu'on fait une étude avec lui d'un plan de construction et qu'au final ce qu'il nous propose ne nous convient pas...(ni dans l'architecture de la maison ni financièrement parlant) a-t-on le droit de passer par un autre constructeur dans ce cas et du coup peut-il nous refuser de nous vendre le terrain? En vous remerciant...

Par **edith1034**, le **15/06/2011** à **13:36**

Oui si le terrain n'est pas libre de constructeur

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>